

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 28 MARS 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 4

Absents : 1

Date de convocation : 22 mars 2024

Date d'affichage : 22 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit mars à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha – RETORNAZ André - FALCOZ Corine – MAGNIN Carine – RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – RETORNAZ Lénaïck – GRANGE Michel

**Étaient représentés :** GRANGE Guy (donne procuration à GRANGE Michel) – MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine) – POIROT Marie (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

**Était absent :** CLAPPIER Pascal

**Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.**

**Délibération n° 24-03-019**

**Objet : Accueil de la 4<sup>ème</sup> étape du Tour de France 2024 - Convention tripartite Amaury Sport Organisation (ASO), Communes de Valloire et de Saint-Michel-de-Maurienne**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Valloire est ville étape de l'édition 2024 du Tour de France qui se tiendra du 29 juin au 21 juillet prochains.

Cette 111<sup>ème</sup> édition se compose d'une série de premières à commencer par le grand départ qui sera pour la première fois donné d'Italie, à Florence puis en Emilie-Romagne pour l'arrivée de la première étape à Rimini. Et enfin, une arrivée finale, Jeux olympiques de Paris obligent, pour la première fois de l'histoire à Nice le 21 juillet, après 3 492 kilomètres d'efforts.

C'est ainsi que notre Commune sera ville d'arrivée de la 4<sup>ème</sup> étape Pinerolo – Valloire le 02 juillet, une étape longue de 138 km qui verra les cadors livrer bataille dans l'interminable montée vers Sestrières (39,9 km à 3,7 %), dans le col de Montgenèvre (8,3 km à 5,9 %) qui les feront basculer côté français avant d'enchaîner par les pentes du Galibier (23 km à 5,1 %) et son sommet à 2642m d'altitude, puis de redescendre vers Valloire. Comme le précise Christian Prudhomme, « une excursion musclée au quatrième jour de course : le peloton ne sera jamais monté aussi haut aussi tôt ».

Lors du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre dernier, je vous ai communiqué la contribution communale à Amaury Sport Organisation (ASO), l'organisatrice du Tour de France, soit 130.000 euros hors taxes.

Afin de concrétiser nos accords avec ASO, je vous présente désormais le contrat à intervenir avec cette dernière ainsi qu'avec la Commune de Saint-Michel-de-Maurienne.

En effet, je vous rappelle que la configuration de notre territoire ne nous permet pas d'accueillir toute l'organisation du Tour et que nous devons donc faire mettre à disposition à Saint-Michel-de-Maurienne, la veille de l'étape et faire aménager, à nos frais, des locaux vierges de toute publicité, pour y recevoir la permanence de l'organisation et les services d'accueil (+/- 400 m<sup>2</sup>), le centre de presse (+/- 1200 m<sup>2</sup>) pouvant accueillir 350 personnes et équipé de tables de travail, sièges et prises électriques, ainsi que, en tant que de besoin, des salles annexes.

Toujours à Saint-Michel-de-Maurienne, il nous incombe de mettre à disposition, dans les zones d'arrivée et de faire mettre à disposition à proximité de la permanence de l'organisation et du centre de presse, des parkings destinés exclusivement au stationnement des véhicules accrédités par ASO (de 1800 à 2000 pour l'arrivée).

Le contrat en présence a donc pour objet de définir les conditions dans lesquelles nous accueillerons le Tour de France et les conditions dans lesquelles, notre Commune se voit concéder par ASO, l'utilisation de droits promotionnels et publicitaires en relation avec sa qualité de collectivité hôte du Tour de France ainsi que les obligations mises à la charge de chacune des parties.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ d'approuver le contrat relatif à l'accueil du Tour de France à Valloire le 2 juillet 2024 à intervenir avec Amaury Sport Organisation et la Commune de Saint-Michel-de-Maurienne et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 02/04/2024

Publication : 02/04/2024

Valloire, le 02/04/2024

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

